

Document d'action du Fonds Fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Pays	Multi-pays (Pays Membres du G5 Sahel: Burkina Faso, Mauritanie, Mali, Niger, Tchad; ainsi que le Sénégal)		
Intitulé/Numéro	Référence : T05-EUTF-SAH-REG-04 GAR-SI SAHEL (Groupes d'Action Rapides – Surveillance et Intervention au Sahel)		
Coût total	Coût total indicatif: 41 600 000 EUR Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 41 600 000 EUR		
Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte : PAGODA avec Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP, Espagne) en tant que chef de file d'un Consortium d'Etats Membres (France, Italie, Portugal)		
Code CAD	150	Secteur	
Domaine d'intervention Fonds Fiduciaire	Objectif n° 3: Amélioration de la gestion de la migration dans les pays d'origine, transit et destination Objectif n°4: Amélioration de la gouvernance, de la prévention des conflits et la réduction du déplacement forcé et de la migration irrégulière		
Domaine d'intervention Plan d'Action de La Valette	Domaine 1: Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées; Domaine 4: Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes		

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Face aux multiples défis qui caractérisent la zone du Sahel, les corps policiers de la région semblent présenter une série de manques et de faiblesses communes, notamment la difficulté à assurer une présence permanente et un contrôle efficace sur l'ensemble de leur propre territoire. Ces faiblesses conduisent parfois les forces armées à assumer des fonctions policières pour lesquelles elles n'ont pas une formation suffisante, sans en même temps avoir des compétences essentielles comme, par exemple, celle de police judiciaire.

Ces éléments ont contribué à une dégradation importante de la sécurité, l'affaiblissement de l'administration locale et l'accroissement des trafics, y inclus des êtres humains. L'insécurité a aussi fortement contribué à une dégradation des conditions socio-économiques, des déplacements de population, l'aggravation des conflits inter et intra-communautaires, ainsi que le développement du grand banditisme et de la criminalité organisée transfrontalière.

Le Projet *GAR-SI SAHEL* est un projet européen multinational qui vise à contribuer à la stabilisation de la zone considérée, moyennant le renforcement des capacités opérationnelles des autorités nationales et l'amélioration du contrôle effectif du territoire.

Ceci à travers la création d'unités policières robustes, flexibles, mobiles, multidisciplinaires et autosuffisantes, dénommées GAR-SI (Groupes d'Action Rapide – Surveillance Intervention) dans les pays du G5 Sahel et au Sénégal, capables de faire face à tout type de menaces, y compris les menaces terroristes, la criminalité organisée et la traite des êtres humains, la lutte contre les atteintes à l'environnement et ayant la capacité de renforcer le contrôle des frontières clés.. Les unités proposées seront instruites et formées par des gendarmes européens et auront une double nature étant donné qu'elles disposeront des capacités à agir dans des activités de prévention ou dans des activités réactives en soutenant d'autres unités territoriales, ou en cas d'incidents graves. De fait, leur zone d'affectation devrait être prioritairement les vastes zones peu peuplées, en dehors des grandes villes.

Les unités GAR-SI auraient comme base l'expérience préalable acquise dans des unités similaires déployées en Espagne et au Sénégal. Néanmoins, le produit final serait un outil policier entièrement inédit puisqu'il faudrait l'adapter aux besoins réels et à l'environnement de travail de chaque pays en exploitant et en renforçant les unités, les capacités et les expériences déjà mises en place dans les pays bénéficiaires. En plus, ces unités seraient enrichies par les contributions des experts policiers européens qui seront intégrés au projet.

Afin de garantir l'autosuffisance et durabilité du projet, une phase de 'mentoring' a été prévue; en plus les unités seront dotées de capacités propres de formation ('formateur-relais'), y compris pour ce qui concerne l'établissement de chaînes de commandement, des systèmes de planification, doctrine de l'emploi et des manuels de procédures.

Cette proposition d'action est cohérente avec la stratégie de l'Union européenne pour le Sahel, la volonté commune des Etats qui composent le G5 Sahel de coopérer entre eux pour trouver des solutions conjointes aux problèmes de la région, le plan d'action du sommet de La Valette 2015 sur la migration, et le respect absolu de la souveraineté nationale des pays bénéficiaires de cette action, ainsi que des accords internationaux concernant les droits de l'homme.

2.2. Contexte.

Du point de vue géographique, le Sahel regroupe le territoire de plusieurs pays plus au moins touchés par l'instabilité politique et par des faiblesses structurelles et des menaces communes qui mettent en grand danger la sécurité de toute la zone, celle du Maghreb et celle de l'Union européenne.

L'existence de vastes territoires où le contrôle de la part de l'État est insuffisant ou inexistant, notamment dans des zones rurales ou semi désertiques, et la difficulté pour surveiller des frontières étendues et perméables favorisent la présence de groupes terroristes et la pénétration de tout type d'organisations criminelles et de trafic illégaux dans la région.

En même temps, les populations de la région dépendent de leurs réseaux de mobilité régionaux et transrégionaux, qui représentent soit des ressources développementales importants soit des stratégies de résilience et sauvegarde face aux risques multiples.

Face aux nombreux défis, le binôme sécurité et développement devient très important en tant qu'élément clé dans le Plan d'Action Régional 2015-2020 de la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Sahel. Avec cette nouvelle perspective, la sécurité devient un facteur transversal de toute stratégie de coopération et de développement au Sahel puisque "sans un minimum de mesures de sécurité, un développement durable devient impossible".

Le Sommet de Ndjamena a été l'occasion d'adopter la feuille de route définissant le cadre de coopération entre le G5 Sahel et l'Union européenne. Cette feuille de route conjointe repose sur la vision partagée selon laquelle les régions transfrontalières, et les domaines de la sécurité, de la gestion des frontières, de la migration, et de la lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation sont des domaines pour lesquels une coordination régionale du G5 Sahel devrait avoir un impact positif et rapide. Au cours de la dernière réunion les ministres de la Défense et de la Sécurité du G5 Sahel ont demandé au Secrétariat permanent de saisir officiellement les Etats sur le projet de formation dans les Etats membres des GAR-SI « avec l'appui technique de la France et de l'Espagne et le financement de l'Union européenne ».

Dans le cadre du Plan d'Action issu du Sommet de La Valette, seize initiatives prioritaires devront être lancées avant la fin de 2016 et intègrent différentes actions destinées à « apporter un appui aux capacités nationales de contrôle des frontières terrestres, ... » et « Mettre en place, d'ici la fin de 2016 des mécanismes de formation à l'intention des garde-frontières et de la police y compris des centres régionaux de formation et des programmes d'enseignement communs. » Ainsi, le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique a identifié parmi ses objectifs prioritaires l'amélioration de la gestion de la migration dans les pays d'origine, transit et destination (objectif 3) ainsi que l'amélioration de la gouvernance, de la prévention des conflits et la réduction du déplacement forcé et de la migration irrégulière (objectif 4).

Au cours de derniers mois, plusieurs visites ont été conduites dans les pays concernées, certaines d'entre elles à la demande des autorités locales. Lors de ces visites, une présentation des unités type GAR-SI a été faite, en obtenant une grande acceptation. De même, Mauritanie, Sénégal, Mali et Niger ont officiellement demandé un soutien pour la création de ces unités. . Dernièrement, les représentations diplomatiques des pays partenaires de la zone ont conduit une intense activité de divulgation du projet GAR-SI , ayant obtenu également de bons résultats de soutien au projet.

Le sommet de la Valette 2015 sur la migration constitue une autre référence incontournable au moment d'établir le contexte de cette action.

2.3. Enseignements tirés.

L'unité GAR créée en 2012 au Sénégal a donné des résultats excellents. C'est ainsi que les autorités sénégalaises ont demandé plusieurs fois la création d'autres unités de ce type.

Le GAR du Sénégal est une unité d'intervention créée pour renforcer les capacités opérationnelles de la gendarmerie mobile, spécialisée dans la gestion de la sécurité de proximité en zone rurale. Le GAR Sénégal, ce n'est pas seulement une unité de réserve ou chargée des opérations de réaction, c'est aussi une unité polyvalente qui développe un service quotidien, pour assurer la présence de l'état dans des zones éloignées.

Il a, à cet effet, été détaché aux frontières Nord et Est du pays (dans les villes de Kidira et Ourossogui) pour lutter contre le terrorisme et le banditisme transfrontalier puisque ces zones sont celles où se trouvent les problèmes de sécurité les plus importants.

Parmi les enseignements à tirer de cette première expérience, l'importance de développer et mener des processus de formation-relais afin de soutenir le pays concerné dans la création d'autres GAR et de garantir leur pérennité.

L'unité GAR au Sénégal a été exclusivement créée sur la base de la formation, sans provision d'équipement. Malgré ce manque initial, le GAR a perduré non seulement dans le temps en s'appuyant uniquement sur les moyens et les ressources propres au pays, mais il a aussi acquis de nouvelles capacités comme, par exemple, celle de la protection de la nature (zones forestières du parc naturel de Niokolo-Koba dans le Sud-ouest du pays). Cette nouvelle capacité sera considérée comme une leçon apprise lors de la phase de formation prévue dans ce projet.

2.4. Actions complémentaires

Ce projet ne prétend pas à lui seul répondre aux défis sahéliens. En revanche, il propose un outil complémentaire qui s'intégrera pleinement dans le cadre d'une approche globale.

En effet, de nombreux acteurs sont présents dans la région, dont les actions sont pertinentes pour celles proposées dans le cadre de ce projet (cf. carte ci-dessous).

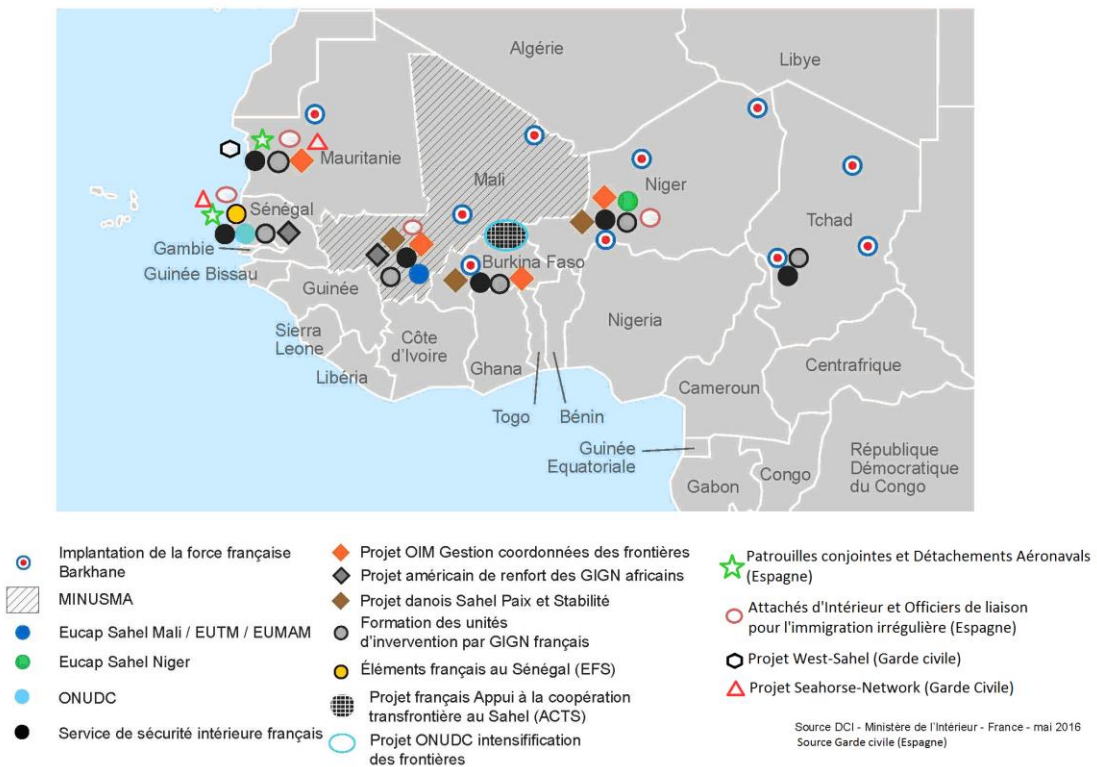
Elles incluent:

- Les actions financées par l'Union européenne au titre du Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique, y inclus ceux déjà approuvés (i.e. création d'une Equipe Conjointe d'Investigation au Niger; le projet "Support to the strengthening of police information systems in the broader West Africa region", mis en œuvre par INTERPOL pour un montant de 5M€ qui apportera un appui aux FSI nigériennes dans la collecte, gestion, analyse et partage de l'information policière"; "Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité") et ceux dans le pipeline en matière d'appui aux forces de sécurité intérieure/justice et de gestion des frontières au Mali, Burkina Faso et Niger) ;
- Les actions financées par l'Union européenne au titre d'autres instruments financiers (FED – PIN), IcSP, etc.
- Les missions PSDC de l'Union européenne (EUCAP Sahel Mali, EUCAP Sahel Niger, EUTM Mali) ;
- La mission des Nations-Unies au Mali (MINUSMA) ;
- L'opération militaire française Barkhane qui s'étend sur l'ensemble de la zone G5-Sahel ;
- Les actions de coopération des Etats Membres de l'UE à niveau bilatérale et régionale (i.e. création des Escadrons de surveillance et d'Intervention par la France (ESI) au Sénégal) ;
- Les actions de coopération d'autres bailleurs de fonds et d'autres organisations internationales et régionales, y inclus le G5 Sahel, une coopération étroite avec lequel sera recherchée.

Ainsi, les actions conduites devront pleinement s'articuler avec les différents projets et opérations, civils ou militaires, existants dans la zone. La notion d'interopérabilité avec les acteurs nationaux, régionaux et internationaux sera également recherchée pour les Unités ainsi créées. Leur souplesse et leur polyvalence permettront en outre de s'adapter aux particularités locales et de faire évoluer dans le temps, le spectre de leurs missions et/ou leurs zones de compétence le cas échéant.

En ce qui concerne en particulier la complémentarité avec les missions PSDC, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, les sujets abordés seront différents et donc une pleine complémentarité sera assurée. Néanmoins, une plus étroite coopération pourrait être explorée au bénéfice de membres de la GAR-SI.

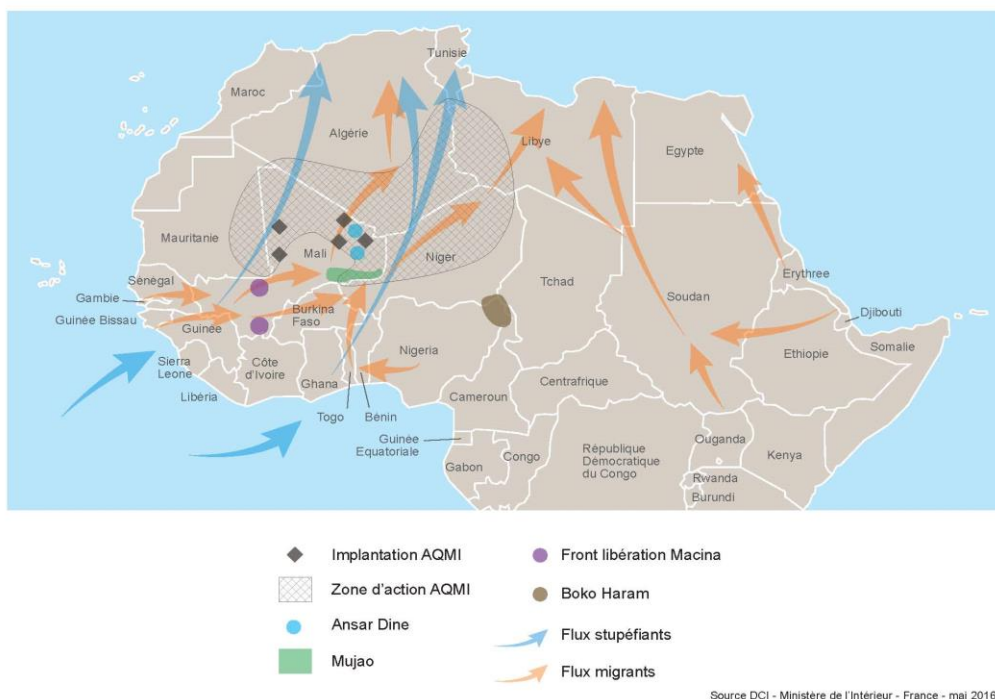
Acteurs et projets de coopération au Sahel



D'un point de vue géographique, une première approche fondée sur les différents relais locaux permet d'ores et déjà de déterminer quelques zones d'action prioritaires.

L'ensemble de ces éléments sera affiné au cours des différents contacts établis au préalable (nationaux, régionaux et internationaux) mais également lors de la phase d'analyse prévue dans le projet.

Risques et menaces au Sahel



2.5. Coordination des donateurs

Compte tenu de la multiplicité de projets et d'initiatives dans les pays ciblés à la fois de la part des Etats Membres de l'Union européenne et des organisations régionales et internationales, un effort particulier devra être fait pour une étroite coordination parmi les acteurs opérants sur le terrain. Une coordination régulière entre les principaux bailleurs de fonds doit être donc assurée dans le cadre des forums de dialogue établis afin de mieux cibler et calibrer les interventions et éviter ainsi tout doublon et chevauchement.

Un effort spécial devra être mis en place au sein de l'Union européenne, à travers principalement les DUEs, pour assurer une étroite coordination entre les activités de coopération des Etats Membres, les initiatives financées par les différents instruments de l'UE, ainsi que avec les différentes missions PDSC, notamment EUCAP Sahel Mali, EUCAP Sahel Niger et EUTM Mali.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs

L'**objectif global** de cette Action est de contribuer à la sécurité des populations et à la stabilisation tant des pays concernés qu'au niveau régional, y inclus dans les zones éloignées et transfrontalières, comme condition préalable pour leur développement socio-économique durable.

En appui aux structures nationales déjà existantes et dans le cadre des initiatives en cours et à venir en matière de réforme du secteur de la sécurité dans les pays concernés, les **objectifs spécifiques** de cette Action sont les suivants:

1. Rendre plus efficace l'action préventive et réactive des forces de sécurité nationales afin de garantir un contrôle plus efficace du territoire et des frontières des pays ciblés, y inclus dans les zones éloignées et transfrontalières;
2. Créer des conditions favorables à une meilleure coopération transfrontalière et régionale parmi les pays concernées et ainsi contribuer à une lutte plus efficace aux menaces transnationales, y compris celles posées par les réseaux terroristes et de criminalité organisée.

3.2. Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants:

Résultat 1: La capacité opérationnelle – préventive et réactive – des forces de sécurité nationales est renforcée à travers la création d'une Unité GAR-SI (Groupe d'Action Rapide – Surveillance et Intervention) dans chaque pays concerné.

Résultat 2: L'interopérabilité entre les forces homologues (unités GAR-SI) des pays concernés est améliorée et la coopération transfrontalière est ainsi encouragée.

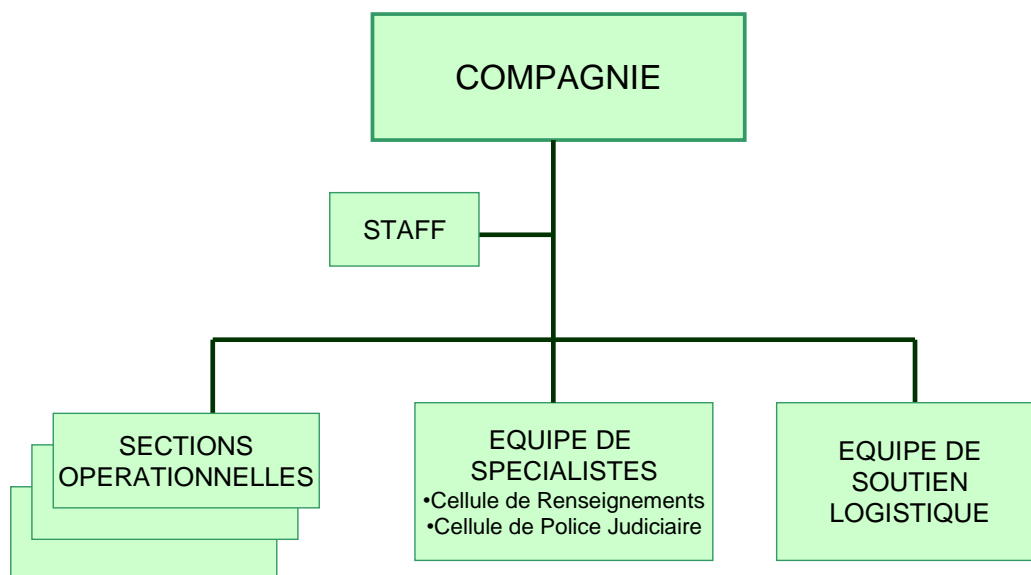
Il est envisagé de créer les unités GAR-SI au sein des Gendarmeries nationales des pays bénéficiaires avec des personnels d'unités déjà existantes et seront intégrées dans les respectifs structure de commandement nationales¹.

Une Unité GAR-SI est conçue comme une unité policière robuste, flexible, mobile, multidisciplinaire et autosuffisante de 100 membres par pays (dimension "compagnie") dont la zone d'affectation devrait être prioritairement les vastes zones peu peuplées, en dehors de grandes villes.

Ces Unités sont censées avoir une double nature: 1) préventive (fonctions de police de proximité de base; déploiement opérationnel de fermeture de la zone, ratissages, opérations d'étanchéité des frontières) et 2) réactive, en soutenant d'autres unités territoriales, ou en cas d'incidents graves. Ainsi, les GAR-SI combineront les mandats qui, dans les pays concernés, sont normalement attribués à deux unités différentes (unités de patrouille et groupes d'intervention).

S'agissant d'unités multidisciplinaires, elles seront préparées pour combattre le terrorisme, la criminalité organisée, y inclus le trafic des êtres humains et contribuer à la protection de l'environnement.

Chaque unité GAR est structurée selon le schéma ci-dessous



Dans cette compagnie, trois sections de 28 membres chacune seront créées afin d'établir des relèves dans des services de longue durée et des cycles d'activité divisés en trois phases: entraînement, repos et service. Dans chaque section, il y aura des spécialistes en conduite, tir de précision, franchissement opérationnel et recherche et localisation d'engins explosifs improvisés (IED,s). Tous les membres auront une formation aux premiers soins et doivent posséder des connaissances de base sur la police judiciaire. Tous les membres recevront

¹ Les études préliminaires montrent que dans certains pays de la zone existent deux corps policiers chargés du control du territoire, la gendarmerie nationale et la garde nationale. Les gardes nationales de ces pays sont très hétérogènes en ce que concerne leur taille et leurs fonctions, car il y a des Gardes Nationales très puissantes comme dans le cas du Mali ou du Niger et d'autres moins développées. Par contre le secteur des gendarmeries est plus homogène avec presque toutes les fonctions nécessaires pour créer les unités GAR-SI et donc rendre plus facile le travail du projet.

également une formation approfondie en TCC (Tactical Combat Casualty Care), leur permettant de soigner et d'assurer le conditionnement médical de survie des blessés lors des opérations.

L'Équipe de spécialistes sera composée de 8 membres, et aura pour fonctions: Cellule de Renseignements et Cellule de Police judiciaire, en mesure d'effectuer les enquêtes préliminaires, la sauvegarde de preuves et d'évidences et les enquêtes de base, sous la direction et la supervision de l'autorité judiciaire. L'autonomie et le maintien seront garantis par une Équipe de soutien logistique qui sera composée de 4 membres.

3.3. Activités indicatives

La mise en œuvre de cette Action aura lieu selon une approche modulaire et par pays, chaque module consistant dans la création d'une unité GAR-SI du type compagnie composée de 100 membres. De façon indicative, chaque GAR pourrait être opérationnel en 20 mois (11 mois pour compléter la formation, l'équipement de l'unité et son déploiement, et encore 9 mois de 'mentoring'). Les activités censées d'impliquer deux ou plus pays à la fois (par exemple en terme de coopération transfrontalière) seront conduites dès que possible et lors que les unités concernées soient opérationnelles.

Pour chaque module, et donc pour chaque pays, la mise en œuvre proprement dite sera anticipée par un diagnostic et planification approfondis sur le terrain (activités 1.1.-1.5), agréée avec chaque pays bénéficiaire, visant à mener un état des lieux et une estimation actualisée des besoins dans chaque pays et planifier donc des activités sur mesure pour chacun d'entre eux.

Sur la base des éléments recueillis pendant cette activité, un Plan d'Action détaillé par pays sera établi.

Ce plan d'action détaillé sera présenté de telle sorte que chaque activité soit chiffrée, justifiée et présente la valeur ajoutée de l'ensemble des tâches comme participant à l'effort général en faveur de la sécurité humaine dans les pays concernés.

Celui-ci permettra de prioriser les actions à mettre en œuvre, ainsi que la contribution de chaque partenaire du Consortium, d'établir un calendrier détaillé de la mise en œuvre des activités de la mise en œuvre, ainsi que d'en définir les échéances et livrables.

Le plan d'action sera soumis à l'approbation du Comité de Pilotage et du pays bénéficiaire avant le commencement de la mise en œuvre.

Comme il s'agit d'un projet multi-pays, l'ordre des pays où le déploiement aura lieu sera décidé conjointement entre les partenaires du Sahel destinataires du projet et l'Union européenne, en tenant compte des besoins stratégiques de chacun. D'un point de vue technique, il est recommandé de commencer par la Mauritanie (pays stable, avec un important nombre d'initiatives de coopération déjà menées par la garde civile et de la gendarmerie nationale française, ayant des relations excellentes et en mesure de soutenir les corps policiers participant au projet). Cette première expérience aidera à lancer le projet, en surmontant les problèmes initiaux de base. En partant de l'expérience acquise, le projet continuera au Mali, au Niger et à Burkina Faso, pour terminer au Tchad et au Sénégal.

Activité 1.1: Etat des lieux

Le but de cette activité est de

- Continuer le dialogue avec les partenaires nationaux afin de garantir la pleine appropriation de l'action et identifier dans chaque administration nationale un point focal qui sera impliqué pendant toute la mise en œuvre ;

- Conduire une analyse des risques et finaliser l'identification des principales menaces sécuritaires notamment dans les zones où les unités seront censées être déployées ;
- Conduire une analyse détaillée des principales parties prenantes censées d'être impliquées dans la mise en œuvre de l'action, notamment:
 - agences policières des pays bénéficiaires (gendarmerie, police, garde nationale le cas échéant) et ministère(s) de tutelle ;
 - forces armées, qui, surtout dans les zones éloignées et transfrontalières, agissant dans un mandat civil ;
 - plus largement, gouvernement, parlement (en particulier dans son rôle législatif et de contrôle démocratique), acteurs judiciaires, cour des comptes ;
 - société civile (en tant que bénéficiaire potentiel de l'action, mais également dans son rôle de contrôle démocratique) ;
 - etc.
- En ce qui concerne notamment les agences policières, une étude approfondie de leur structure et de leur organisation devra être conduite afin de garantir la pleine intégration des unités créées dans les structures nationales et assurer ainsi leur pérennité. En particulier, il s'agit ici d'identifier les mécanismes de commandement et de contrôle de l'Unité à créer, définissant sa dépendance, ses relations fonctionnelles et organiques dans les structures de l'institution policière pour garantir sa pleine capacité opérationnelle.
- Il sera aussi important d'identifier de possibles unités déjà existantes pouvant servir de base pour la création des unités GAR-SI.
- Identifier le cadre juridique actuel qui peut aider à la création d'unités, ou l'absence des règles juridiques sur le sujet.

Activité 1.2: Mapping des actions et des acteurs

Afin d'éviter toute duplication et assurer au contraire une pleine synergie et complémentarité, cette activité vise à mener un mapping minutieux des acteurs susceptibles d'interagir avec les futures unités GAR-SI (par exemple les Etats membres de l'UE, les autres bailleurs comme les Etats Unis, etc) ainsi que de leurs activités, de leur géographie d'action et de leurs calendriers.

Une attention particulière sera réservée aux missions PSDC afin de définir les modalités d'interaction et de coopération avec ces dernières. Par exemple,

- Les missions CSDP pourraient être impliquées dans la sélection et l'identification des stagiaires.
- Comme dans d'autres projets couverts par le Fonds Fiduciaire, un système de partage de l'information pourrait être institué avec les missions pour permettre à celles-ci de tirer parti de l'expérience et de corriger les erreurs éventuelles.
- Certaines formations pourraient être effectuées conjointement avec les missions.
- Les missions seront également attentives aux questions liées à l'interopérabilité entre les GARs et les autres forces de sécurité intérieure.

Activité 1.3: Cartographie des besoins

Un diagnostic relatif aux besoins des pays concernés, y inclus en matière de maîtrise du territoire et de gestion de la frontière, sera organisé afin d'adapter le modèle GAR-SI aux nécessités existantes et assurer ainsi sa pleine valeur ajoutée et complémentarité avec les structures déjà existantes.

Il faudra en particulier identifier les besoins de formation. À partir du système de formation actuel dans l'organisation policière, il faudra identifier les stages nécessaires aux différents niveaux et les mécanismes de formation continue.

Activité 1.4: Diagnostic "Achats et Infrastructures"

Il s'agira ici d'identifier les infrastructures opérationnelles déjà existantes, notamment en termes de structures de formation, sur lesquelles les activités de formation prévues tout au long du projet pourraient s'appuyer.

Il s'agira aussi de définir l'équipement nécessaire pour les unités GAR-SI ainsi que son coût (y inclus pour son entretien). Dès ce premier diagnostic, les aspects de durabilité seront intégrés aux réflexions et méthodologies pour assurer l'effectivité des actions menées par le projet (voir ci-dessous).

Activités 1.5: Rédaction d'un plan d'action détaillé par pays (voir ci-dessus)

Activité 1.6: Définition et mise en œuvre du processus de sélection du personnel qui intégrera les Unités.

Il s'agit ici de:

- Définir des profils des membres des Unités.
- Soutenir la sélection des formateurs.
- Prêter assistance lors de la sélection des cadres.
- Soutenir les autorités dans le processus de sélection des autres membres.
- Établir un système de qualité parmi les personnels sélectionnés.

Activité 1.7: Elaboration d'un cadre juridique adéquat pour la création et opérationnalisation des unités GAR-SI et assurer leur cohérence avec le système nationale ainsi que leur durabilité.

Cette activité comprendra un soutien aux autorités nationales pour l'élaboration des normes légales et réglementaires régissant la création, la structure et le fonctionnement des Unités GAR-SI. Une attention particulière sera accordée à la définition du mandat des Unités GAR-SI (y inclus ses règles de fonctionnement, la chaîne de commandement, la complémentarité et interopérabilité avec les forces existantes, etc.) et à l'institutionnalisation de ces Unités dans les systèmes nationaux, y inclus en termes d'allocation budgétaire, afin de garantir leur pérennité.

Activité 1.8: Elaboration du plan de formation du personnel des Unités GAR-SI, y compris le matériel pédagogique.

Des programmes de formations nécessaires pour chacun des niveaux qui composent les Unités GAR-SI seront élaborés, y compris un plan de formation spécifique pour la manipulation de l'équipement policier.

Activité 1.9: Formation du personnel.

Cette activité comprendra la formation des formateurs et la formation des cadres de commandement principalement en Espagne, dans le CAE (Centre d'entraînement spécial) de la garde civile; des cours initial et de spécialisation pour le personnel des Unités et des

formations à l'utilisation et l'entretien des équipements de l'Unité dans les pays concernés, et la définition d'un plan de formation continue.

Activité 1.10: Dotation des Unités GAR-SI.

Cette activité comprendra l'élaboration du plan d'achat pour l'acquisition des équipements de dotation pour les Unités; l'exécution du plan d'achat et la dotation des Unités (l'achat d'armement et munitions est exclu). Ce plan inclut l'entretien des équipes.

Les aspects de durabilité seront pleinement pris en compte. En particulier, le partenaire de mise en œuvre veillera à que le matériel acheté soit conforme et adéquat à son usage dans des conditions difficiles; le matériel puisse être dûment livré et installé là où il devrait être utilisé; des formations pour l'utilisation conforme du matériel soient conduites; l'entretien des équipements soit pris en compte dans le cahier des charges, etc.

Ainsi, une fois le projet conclu, la pérennité du matériel des unités GAR-SI repose sur :

- La robustesse des véhicules, des matériels et les pièces de rechange dont les unités seront dotées, en cherchant toujours la disponibilité au niveau local ou la coordination avec d'autres projets et initiatives internationales de coopération.
- Formation en matière d'entretien d'équipements.
- L'inclusion dans les budgets correspondants à l'achat de pièces de rechange (les unités les conserveront une fois le projet conclu), aux réparations et à l'entretien pendant la durée du projet. Ces actions assurent une période minimale de 4 ou 5 ans de fonctionnement de l'unité.
- Une fois le projet terminé, les corps policiers européens associés au projet pourront continuer à conseiller et soutenir certains des pays bénéficiaires.

Activité 1.11: Création d'un système d'évaluation pour déterminer la Initial Operational Capability (IOC) et la Final Operational Capability (FOC) de chaque unité type compagnie.

À partir des capacités initiales (IOC), l'objectif final recherché sera défini et les capacités à acquérir (FOC) seront soulignées. Afin de pouvoir évaluer les deux capacités opérationnelles, des objectifs et des délais d'acquisition seront établis moyennant la réalisation d'exercices pratiques.

Activité 1.12: Soutien et mentoring des Unités GAR-SI.

Le suivi et le mentoring des Unités sera mené avec l'aide d'experts européens et ce jusqu'à atteindre la pleine capacité opérationnelle (FOC -Full Operation Capability-) de façon autonome. Une assistance et suivi continu seront assurés pendant l'exécution des dispositifs opérationnels.

Quant aux personnels, la durabilité est garantie par:

- La création de doctrine et de méthodes de travail définis, clairs et concrets.
- Formation-relais, chargés de maintenir l'esprit et les méthodes de travail de l'Unité.
- Contact permanent avec les Centres de Formation européens participants au projet.
- Une fois le Projet conclu, de même qu'au Sénégal, les coûts de l'unité seront pris en charge par les différents pays, sans que cela représente un grand effort budgétaire, étant donné que les salaires sont en tout moment assumés par l'État

Indicateurs principaux:

- Nombre de candidats à intégrer l'unité.
- Nombre de normes légales et réglementaires élaborées et adoptées régissant la création, la structure et le fonctionnement de l'Unités GAR.
- Nombre de formateurs et élèves formés dans chacun des cours programmés.
- Réussite de l'IOC
- Evaluation du degré d'opérativité de l'unité :
- Nombre de patrouilles/services effectuées.
- Opérations et exercices développés.
- Délinquants arrêtés.
- Volume de saisies effectuées.
- Zones de patrouille (spécialement les zones jamais patrouillées avant par des forces policières).
- Nombre de kilomètres de patrouille réalisés.
- Nombre de services humanitaires réalisés.
- Nombre de plaintes déposées ou incidents rapportés sur le comportement de l'unité.
- Nombre de demandes de formation dans des aspects concrets afin d'améliorer l'opérativité de l'unité.
- Nombre de rapports en matière de police judiciaire et renseignements sur terrorisme traités.
- Degré d'opérativité des matériaux et équipements policiers.
- Nombre de procédures d'action élaborées.
- Degré de satisfaction du personnel intégrant l'unité.
- Comparaison du taux de criminalité préalable et ultérieure au déploiement de l'unité dans ses zones d'intervention.
- Degré de satisfaction de la population.

Résultat 2: L'interopérabilité entre les forces homologues (unités GAR-SI) des pays concernés est améliorée et la coopération transfrontalière est ainsi encouragée.

Activité 2.1: Création des procédures opérationnelles, des doctrines et des protocoles d'action communs

Le projet envisage la création de plans de formation, doctrine d'emploi de l'unité, manuels de procédures et de protocoles d'action pratiquement égaux pour toutes les unités, c'est pourquoi l'interopérabilité, en cas d'opérations conjointes, est pleinement garantie.

Dans la mesure du possible, on cherchera à faire des activités de formation conjointes, ce qui favorisera la connaissance entre les membres des unités de différents pays et la création d'un climat de confiance mutuelle.

Activité 2.2: Plans d'achat et entretien de matériel

Il est prévu d'acquérir le même équipement policier pour les six unités GAR-SI, y compris les équipes de télécommunications dont la compatibilité est essentielle pour le travail conjoint. Puisque toutes les unités sont dotées du même matériel, un soutien logistique et un maintien conjoint sera facilité entre les unités lors d'opérations régionales. Le financement de l'armement n'est pas prévu par le projet.

Activité 2.3: Echanges de meilleures pratiques et échanges des officiers entre les Unités GAR-SI

Dans la mesure du possible, des officiers, préalablement formés dans d'autres unités GAR créées avant, participeront à la formation et/ou au mentoring de nouvelles unités afin de pouvoir transmettre les leçons apprises sur la base de l'expérience de mise en oeuvre du projet dans leur pays.

À la fin du projet, un séminaire entre des officiers de différents pays des unités formées se tiendra afin d'harmoniser des procédures d'action, de partager des expériences et de tirer les leçons apprises. En cas d'exister un accord de la part des pays bénéficiaires, ce séminaire pourrait s'institutionnaliser et se tenir une fois par an.

Activité 2.4: Organisation d'exercices ou d'opérations transfrontalières conjointes, y inclus avec la participation des partenaires externes, dans la mesure du possible

La dernière activité du projet sera une opération conjointe de contrôle du territoire et des groupes criminels organisés. Lors de cette activité, les bases de la collaboration et du travail conjoint des unités seront établies.

Activité 2.5: Coopération avec le G5 Sahel

Les opportunités de coopération avec le G5 Sahel en tant qu'entité clé pour la coopération en matière de sécurité parmi les pays concernés, seront examinées et poursuivies dans la mesure du possible.

Indicateurs principaux:

- Méthodologie communes élaborée.
- Nombre d'activités de formation conjointes réalisées.
- Nombre d'équipements communs/compatibles acquis.
- Nombre d'équipements compatibles (armement et autre équipement non facilité par le projet) de dotation dans les différents pays bénéficiaires.
- Nombre d'officiers échangés lors de la formation.
- Nombre d'officiers échangés lors du mentoring.
- Nombre d'activités conjointes réalisées.

3.4. Risques et hypothèses

L'exécution adéquate du projet est fondée sur les hypothèses suivantes:

- Un engagement politique au plus haut niveau tout aussi clair et ferme des autorités locales pour appuyer les actions nécessaires pour la mise en œuvre du projet et assurer leur durabilité.
- Une participation active et un appui important de la chaîne de commandement des institutions policières compétentes dès le début du projet pouvant garantir 'l'appropriation locale' (ownership). Dans ce but, une relation étroite et permanente devra être établie entre la direction du projet européen et la contrepartie locale de l'institution policière correspondante ayant un accès et une influence suffisants au niveau de la chaîne de commandement.

- Un cadre législatif et réglementaire adéquat contribuant à la durabilité de l'action dans le futur et une solidité institutionnelle.
- Des allocations financières régulières dans le budget de l'Etat contribuant à la durabilité de l'action.

Risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation proposées
Manque d'engagement politique de la part des autorités locales.	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Assurer un constant et régulier dialogue politique entre l'Union européenne (Commission, Conseil et SEAE), ses Etats Membres et les autorités politiques des pays concernés. – Des bons offices de la DUE en combinaison avec les ambassades des pays européens participant au projet – Intensifier la coordination et la coopération avec le G5-Sahel
Manque de réponse adéquate ou retard dans l'exécution des activités	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place un constant et régulier dialogue sectoriel avec les institutions policières compétentes des pays concernés (<i>policy dialogue</i>) – Etablir des mécanismes et des structures pour le suivi du Projet (comités, groupes, etc.) – Assurer une communication fluide et régulière entre chacune des Unités GAR-SI créées. – Effectuer une évaluation de mi-parcours
Dégradation des conditions de sécurité pouvant mettre en danger l'exécution des activités.	Haut	<ul style="list-style-type: none"> – Coordonner les mesures de sécurité et les plans d'intervention avec la DUE et d'autres acteurs internationaux présents dans la zone d'opérations principalement avec les missions CSDP. – Prévoir des plans d'intervention qui seraient activés en cas de dégradation de la sécurité, y compris des évacuations éventuelles. – Établir un plan de sécurité pour accompagner les experts dans l'exécution de leurs activités.
Difficulté et retard dans le recrutement de services et l'équipement dans le pays.	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Activer le processus de recrutement dans les phases initiales afin de disposer de suffisamment de temps. – Impliquer les agences de mise en œuvre des projets ayant une expérience avérée dans ces milieux.
Difficulté pour la sélection des personnels en raison du manque de motivation pour faire partie des Unités opérationnelles.	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Procurer aux membres de ces Unités un nouvel uniforme, un nouvel équipement et des insignes pouvant générer un sentiment d'appartenance à l'Unité. – La qualité du programme de formation ainsi que les contenus sont par eux-mêmes suffisamment attirants.
Manque d'infrastructures minimales dans le pays pour réaliser l'action.	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> – Dans le cadre d'une évaluation des besoins initiale, établir l'offre d'infrastructures adéquates

Risque	Niveau de risque	Mesures d'atténuation proposées
Chaque Unité GAR-SI ne bénéficie pas d'une autonomie pérenne pour déployer ses activités une fois le Projet terminé	Moyen	– Tout au long de la mise en œuvre du projet, l'accent est porté sur la création d'une structure autonome. Pour assurer les meilleures conditions de durabilité, bien au-delà l'élaboration des procédures opérationnelles et protocoles d'action et des modalités de formation des formateurs, il sera crucial assurer un cadre législatif et réglementaire adéquat et des allocations budgétaires régulières au sein du budget de l'Etat.

3.5. Questions transversales

Le projet aura une répercussion positive à différents points de vue, comme celui de contribuer à la bonne gouvernance en élargissant le renforcement institutionnel aux zones sans aucune présence de l'État. Les unités créées sous ce projet pourront élargir l'action de l'État dans des zones isolées en procurant non seulement une sécurité générique, mais aussi une contribution à la surveillance des frontières, la protection de la nature, la lutte contre le terrorisme, le trafic des êtres humains et autres organisations criminelles, le recueil et le traitement d'informations et elles pourront incorporer une certaine capacité pour faire des enquêtes de premier niveau.

Néanmoins, lors de la planification de la mise en œuvre, une attention particulière sera réservée au principe "Do no harm" et à l'adoption d'une approche équilibrée qui tienne en compte les implications de la migration comme ressource de développement et outil de résilience pour les populations locales. Egalement, en travaillant avec les autorités nationales, il faudra veiller au plein respect de leurs structures organisationnelles ainsi qu'à l'équilibre existant entre les forces de sécurité et à la répartition des fonctions entre elles.

Au cours de l'assistance technique, une attention particulière sera prêtée à la formation dans l'accomplissement des standards internationaux en matière de Droits de l'homme et d'égalité des genres. De même, le projet inclura une formation concernant la protection de groupes particulièrement vulnérables dans cette zone, tels que les enfants, les femmes et les migrants irréguliers.

3.6. Parties prenantes

Groupes ciblés

Les bénéficiaires ultimes de l'action seront les populations de pays affectés, surtout celles des zones plus éloignées et transfrontalières.

Les groupes cibles de l'action incluent:

- Gendarmeries nationales des pays bénéficiaires.
- Population locale résidant dans des zones actuellement sans la présence de l'État.
- Groupes en situation de vulnérabilité à l'action des organisations criminelles opérant dans ces zones (femmes, enfants et migrants).
- Personnel en transit par ces zones, qui que encouragera le commerce local.

Partenaires de mise en œuvre

Les pays européens, dont l'Espagne et la France, jouent un rôle très actif dans la zone sahéenne. L'expérience concrète de chaque pays participant et les activités de collaboration au niveau bilatéral et multilatéral développées dans la zone sont jointes en Annexe 1.

L'Espagne (chef de file):

Pour ce Project, l'Espagne a le soutien de la Garde civile (Guardia Civil), en tant que corps policier intégral, avec des compétences et des capacités dans pratiquement tous les domaines policiers et qui a montré ses capacités dans la lutte antiterroriste et surveillance de frontières ainsi que le contrôle du territoire où elle est déployée.

La Garde civile a une vaste expérience en ce qui concerne les projets de coopération internationale destinés au renforcement des structures de l'État de droit, au contrôle de l'émigration irrégulière, à la surveillance de frontières et à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, font de ce corps policier un instrument adéquat pour ce type d'intervention.

Il faut aussi signaler ses liens avec autres forces de Gendarmerie comme la France, l'Italie et le Portugal depuis des années en constituant organisations comme FIEP ou EUROGENDFOR.

La France :

Pour des raisons historiques, culturelles et linguistiques, la France est particulièrement présente et impliquée dans cette région d'Afrique, notamment pour ce qui concerne la coopération en matière de sécurité.

La gendarmerie nationale contribue naturellement à ces actions de coopération et dispose d'une solide expérience dans cette zone. En effet, force armée investie d'une mission de sécurité et de paix publiques, appelée à agir aussi bien dans le champ de la police judiciaire, que celui du maintien de l'ordre ou de l'action militaire, elle réunit toutes les caractéristiques d'une "force de continuité". Quelles que soient les circonstances (paix-crise-guerre), elle assure la continuité de l'action de l'Etat, sur l'ensemble du territoire français. En outre, elle est également déployée à l'étranger, dans le cadre d'opérations civiles ou militaires, à la fois pour des missions de sécurisation des intérêts français mais également en soutien des armées ou dans le cadre de missions de réforme du secteur de sécurité et de renforcement de l'état de droit.

Le Portugal

Prenant en compte les intérêts nationaux dans la région, le Portugal participe à l'effort européen pour consolider l'environnement de sécurité dans certains pays du Sahel.

L'Italie

L'Arme des Carabiniers a une vaste expérience internationale dans tout type de missions, non seulement dans la gestion de crise, mais aussi dans d'autres missions de coopération policières. Elle possède une longue expérience dans de différents scénarios, y compris l'Afriques et plus concrètement le Sahel. Il convient de noter sa participation dans le projet Contre-terrorisme Sahel I et EUCAP Sahel-Mali.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Pour mettre en œuvre la présente action, il n'est pas envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaires.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre de cette Action est de 46 mois à compter de la date de signature de l'Accord de coopération déléguée avec le partenaire de mise en œuvre (voir le chronogramme et le tableau de résumé d'activités).

La période indicative pour réaliser les préparatifs qui permettent la mise en œuvre des opérations décrites dans la section 3, est de deux mois à partir de la signature de l'Accord avec l'Autorité contractante.

Le projet a été défini moyennant des modules pour chaque pays, la durée de chaque module complet étant de 20 mois, bien que le projet ait été défini de telle sorte qu'après onze mois et après la fin de la phase de formation, chaque GAR-SI disposera des prérequis nécessaires à son déploiement. La mise en œuvre de ce processus dans chaque pays n'implique pas la clôture d'une action pour en commencer une autre ; au contraire, le chronogramme a été élaboré pour qu'une fois les 4 premiers mois du premier module écoulés, l'on puisse commencer simultanément le projet dans un autre pays dans le but d'obtenir des résultats in situ dans un court délai.

Pour un chronogramme indicatif voir Annexe 2.

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

La présente Action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012, signataire de plusieurs Conventions de Délégation en tant que chef de file d'un consortium avec d'autres agences des Etats membres (France, Italie, Portugal). Cette mise en œuvre implique la mise en œuvre des activités telles que décrites dans la section 3. Ce mode de mise en œuvre se justifie sur la base de l'expertise technique de FIIAPP ainsi que de l'expérience positive déjà acquise par l'Espagne et FIIAPP dans la mise en œuvre d'une action similaire.

La première Convention de Délégation couvrirait la coordination générale du projet, les diagnostics dans les 6 pays bénéficiaires et la mise en œuvre dans le premier pays suite à l'approbation du Comité de Pilotage et du pays bénéficiaire d'un plan d'action détaillé proposé par le partenaire de mise en œuvre.

Les Conventions suivantes seront conclues après finalisation des diagnostics et validation des plans d'action pour chaque pays bénéficiaires.

Suivi de l'exécution du projet

En outre, le suivi de l'exécution du projet sera assurée par un Comité de Pilotage qui assurera la supervision de l'action et décidera des orientations stratégiques et opérationnelles (identification voire reformulation des activités en fonction des difficultés de mise en œuvre ou de l'évolution du contexte sécuritaire, définition du dialogue de politique à mener au niveau de chaque Etat bénéficiaire etc.).

Le Comité associera les services du siège (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement – DG DEVCO, Service Européen pour l'Action Extérieure – SEAE), les Délégations concernées, les membres du Consortium de mise en œuvre ainsi que les autorités nationales et les partenaires de coopération si nécessaire. Sa composition exacte et ses modalités de fonctionnement seront définies en phase de contractualisation.

Coordination/gestion du projet

Dans le but de permettre une coordination et une communication appropriées pendant l'exécution du Projet il sera créé un bureau pour la gestion et l'administration. Ce bureau sera situé à Madrid (FIAPP).

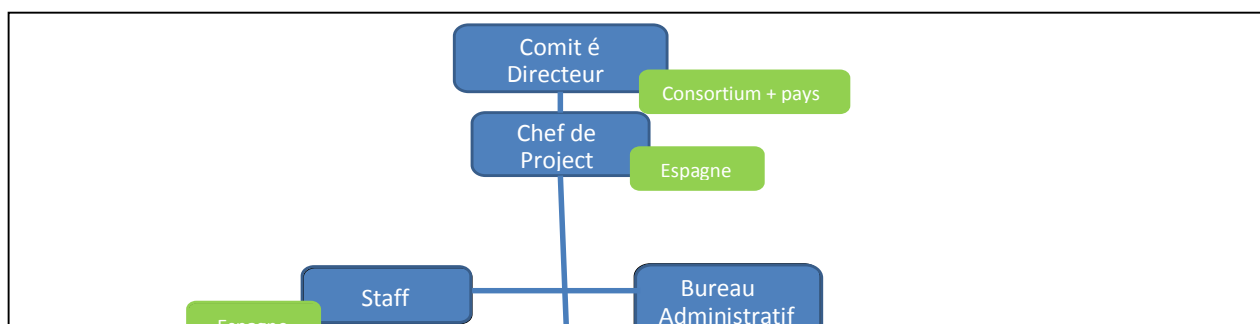
Un responsable du projet s'établira de façon permanente dans chaque pays bénéficiaire. Il sera chargé de coordonner les actions au niveau local et de matérialiser les contacts avec les autorités. La participation d'experts de tous les pays adhérents dans le projet sera obligatoire dans chaque pays.

La répartition de postes de travail, y compris les responsables du projet par pays, se fera par consensus entre les partenaires du projet.

Le Directeur du projet sera le responsable des actions suivantes :

- Maintenir la coordination générale, le dialogue et les synergies entre les différents acteurs institutionnels du Projet.
- Effectuez les procédures en matière de recrutement d'experts, fournitures et autres éléments nécessaires à la bonne exécution des activités.
- Etablir des mécanismes et des structures pour le suivi du Projet (comités, groupes, etc.).
- Supervision générale de la mise en œuvre du projet et préparation des rapports techniques et économiques (périodiques et finales).

Le Directeur du Projet informera un comité de direction constitué par un représentant de chacun des corps policiers participant au projet. Ce comité de direction fera une supervision de la réalisation du projet et veillera à son exécution conformément aux exigences du contrat signé avec l'UE.



4.4. Budget total indicatif

Volet	Montant EUR
Diagnostic dans chaque pays et formulation d'un plan de mise en œuvre des Unités GAR	720 000
Formation du personnel	4 700 000
Dotation des Unités GAR-SI	28 000 000
Soutien et conseil permanent (mentoring)	200 000
Coordination et communication efficace et adéquate tout au long du Project (incl. ressources humaines, évaluation audit, etc.)	5 000 000
Provisions contingence et réserve	280 000
Rémunération	2 700 000
Total	41 600 000 €

Les dotations feront l'objet de procédures de marchés en accord avec les procédures européennes dans le cadre du présent Fonds Fiduciaire d'urgence en faveur des pays bénéficiaires.

4.5. Évaluation et audit

En plus des évaluations déjà prévues par le partenaire de mise en œuvre, sur base du suivi constant mené par la Commission, elle pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation de l'Action.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des

audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement des évaluations et audits commanditées par la Commission sera couvert par une autre mesure.

Le Directeur du Projet élaborera et mettra en œuvre un plan d'évaluation (Monitoring and Evaluation) conformément aux critères établis par l'Autorité Contractante à ce sujet en établissant les actions et les personnels à évaluer, le type d'informations recueillies et la méthodologie employée, en accordant la priorité aux résultats et à l'impact du projet.

Les rapports d'évaluation seront mis à la disposition de toutes les parties impliquées (pays bénéficiaires, associés du projet et Délégations de l'Union européenne).

4.6. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

ANNEXES

ANNEXE 1

Expérience des partenaires dans la zone du Sahel

Espagne :

Dans le cas particulier du Sahel, la Garde civile dispose d'un bagage et d'une solide expérience préalable vu les liens et les relations permanentes qu'elle entretient depuis des années avec les corps policiers de ces pays; des liens qui se sont traduits en de nombreuses actions de coopération à caractère bilatérale dont:

Au niveau multilatéral:

- La Garde civile est à la tête de la gestion de projets européens pour le renforcement des capacités de contrôle de frontières terrestres et maritimes (projets Seahorse et West Sahel).
- La Garde civile contribue dans des missions de l'Union Européenne, telles que les missions CT Sahel, EUCAP Sahel Niger, EUCAP-Sahel Mali et EUBAM-Libye, République centrafricaine.
- La Garde civile participe aux manœuvres Flintlock, organisées par l'AFRICOM des Etats-Unis, pour le contrôle de frontières au Sahel.

Au niveau bilatéral:

- Création d'une unité de type GAR (Groupe d'Action Rapide) au Sénégal. Ce projet a eu comme base l'expérience de l'Espagne dans la lutte contre le terrorisme et, notamment, l'expérience de la Garde civile dans la création d'une unité spécialisée (le Groupe d'Action Rapide, GAR). Intégré par personnels hautement spécialisés, le GAR fonde ses interventions sur des unités robustes avec grande mobilité, autonomie et flexibilité, ce qui permet d'adapter sa dimension et son équipement aux circonstances spécifiques de chaque mission. L'unité GAR créée en 2012 au Sénégal a donné des résultats excellents. C'est ainsi que les autorités sénégalaises ont demandé plusieurs fois la création d'autres unités de ce type.
- Réseau d'Officiers de Liaison pour la migration irrégulière, déployés dans les pays de la zone ; le réseau est cofinancé par des fonds européens.
- Des détachements aéronavals à Noaudhibou (Mauritanie) et à Dakar (Sénégal) consacrés à soutenir l'action de ces deux pays dans le contrôle de la migration irrégulière.
- Cours de formation dans plusieurs domaines policiers donnés dans la zone et des bourses pour la formation d'élèves des corps policiers du Sahel dans des centres de formation de la Garde civile, dont : les cours formateur-relais sur entraînement spécial du type GAR auquel des élèves de Mauritanie, Mali, Niger et Sénégal assistent de façon régulière.

France :

De façon plus concrète, on pourra noter les actions de coopération suivantes :

Au niveau multilatéral:

- La France contribue, souvent de façon significative, aux missions de l'Union européenne (CT Sahel avec le Collège sahélien de Sécurité (CSS), EUCAP Sahel Mali, EUCAP Sahel Niger, PAFSI au Tchad, au Niger le programme européen

« AENEAS - Mesure des flux migratoires et lutte contre la traite des migrants au Niger ». Participation aux missions de l'ONU (MINUSMA) dont l'adjoint à la composante police et le chef des opérations.

- La France accompagne le G5 Sahel (développement du volet sécurité et présence d'un coopérant auprès du Secrétariat général).
- Elle met en place un attaché régional de sécurité intérieure, en charge de la coordination de la coopération au profit des pays en question.

Au niveau bilatéral

- La France déploie un réseau de coopération présent dans toutes les forces de police et de gendarmerie des pays du Sahel (au total 35 attachés régionaux de sécurité intérieure, attachés de sécurité intérieure, coopérants et experts techniques internationaux)
- Elle déploie par ailleurs une mission défense (Barkhane) présente dans les 5 pays du G5 Sahel. La gendarmerie nationale y est présente notamment via la prévôté.
- Elle anime un réseau des officiers de liaison européens (plate-forme de Dakar).
- Elle assure la gestion du projet régional Justice et sécurité en zone sahélo-saharienne (JUSSEC) 2010-2015.
- Au Tchad, elle gère les projets FSP Appui à la lutte antiterroriste (ALATT) et au Sénégal, Plan d'appui contre le terrorisme (PACT).
- Elle conduit par ailleurs dans la zone des projets régionaux de lutte contre la cocaïne (ALCAO), pour la sûreté de l'aviation civile (ASACA), pour la formation (AFORMA) et d'appui à la coopération transfrontière au Sahel (ACTS).
- Elle a contribué à la création de l'EOGN et à la mise en oeuvre du cours d'application des officiers de gendarmerie (CAOG) à vocation régionale de Dakar.
- Enfin, elle appuie les GIGN des 6 pays de la zone (coopérants en Mauritanie et au Mali auprès des unités d'intervention).

Portugal :

La participation portugaise peut se résumer comme suit:

- La présence d'un Officier de Liaison de Migration au Sénégal, pour le soutien concernant les questions de migration, en particulier dans l'échange d'informations;
- La présence de 10 militaires en l'EUTM Mali (Mission de formation de l'Union européenne au Mali), qui contribuent à la formation des Forces Armées maliens;
- La présence de deux militaires en la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali), qui contribuent à la stabilisation politique et la sécurité dans le pays.
- La présence de huit militaires en l'EUMAM RCA (Mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine), qui bientôt seront renforcée avec une unité de manœuvre terrestre, avec environ 100 effectifs.

Italie :

Les activités des Carabiniers en partenariat avec les Pays du Sahel, sont détaillées ci-après:

- Participation au Projet Contre-terrorisme Sahel I - Phase III, dans lequel, de 2011 au 2014, les Carabiniers ont exprimé un short term expert qui a développé des activités d'entraînement dans le domaine de l'analyse criminelle, au Mali et en Mauritanie;
- Depuis 2005, les Carabiniers ont organisé, auprès du centre d'Excellence pour les Stability Police Units (CoESPU) de Vicenza et auprès de l'Institut Supérieur de Techniques Investigatives (ISTI) de Velletri, de nombreux cours de formation et entraînement pour des officiers/fonctionnaires des Forces de Police de plusieurs Pays intéressés. Ces cours avaient comme sujet le maintien de l'ordre et les activités d'investigation judiciaire. En particulier, auprès du CoESPU ont été formés 1293 personnels des suivantes Forces de police: Nigeria 422, Sénégal 403, Burkina Faso 323, Mali 150, Mauritanie 31, Chad 4. Parmi les activités de formation, il faut citer en particulier celles qui ont été financées par le programme EUPST (European Union Police Services Training Programme) de l'Union Européenne, aillant le but de renforcer les capacités opérationnelles des Forces de Police et de Gendarmerie des Etats membres de l'UE, des Pays tiers et de l'Union Africaine;
- Depuis 2014, les Carabiniers participent avec deux unités à la mission civile (Common Security and Defense Policy) EUCAP Sahel Mali à fin de soutenir les forces du Mali. La mission soutien l'Etat malien pour garantir l'ordre constitutionnel et démocratique et les conditions pour une paix à long terme et la stabilité du territoire.

ANNEXE 2

CHRONOGRAMME INDICATIF

